



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 29071

## Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le problème de la toxicomanie. Selon le dernier rapport de l'OFDT (observatoire français des drogues et des toxicomanies) publié le 20 octobre dernier, l'augmentation de la consommation de cannabis se poursuit chez les jeunes : l'expérimentation du produit passe en effet de 50,1 % en 2000 à 54,6 % en 2002 pour les garçons et de 40,9 % à 45,7 % pour les filles. Cette hausse s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement continu depuis le début des années 90 en France : pour les deux sexes, ces chiffres ont plus que doublé depuis 1993. Ainsi, aujourd'hui en France, plus de la moitié des jeunes de 17 à 19 ans (53,7 % précisément) déclarent avoir expérimenté une fois dans leur vie du cannabis. Par ailleurs, l'OFDT estime également que plus d'un tiers des 14-18 ans en consomme régulièrement, l'âge moyen du « premier pétard » étant de 15,3 ans. Connaissant aujourd'hui les effets dévastateurs de cette drogue pour la santé, les goudrons qu'il contient sont en effet quatre à cinq fois plus cancérigènes que ceux du tabac, il convient de tout mettre en oeuvre pour lutter contre la banalisation de cette substance. Ayant bien constaté la volonté du gouvernement pour endiguer ce phénomène, elle souhaiterait donc savoir quelles mesures concrètes elle entend prendre afin de mieux prévenir, et de mieux guérir, ce problème de société.

## Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaires la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. C'est ainsi qu'il se propose de revoir le cadre législatif de la lutte contre la toxicomanie, resté inchangé depuis 1970 malgré les modifications d'usages et l'existence de consommateurs de plus en plus jeunes et en plus grand nombre. Un projet de loi sera déposé au Parlement par le ministre de la santé au cours de cette législature. Afin de créer un environnement défavorable à la consommation de drogues, un système de sanctions crédibles, immédiates et graduées sera proposé. Cette réaffirmation de l'interdit s'accompagnera d'un soutien sanitaire et social pour les consommateurs de stupéfiants. A cette fin, un système adapté de soins sera mis en place. Par ailleurs, la politique de prévention de la consommation de cannabis sera également renforcée. Une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, de jeunes et des parents. Enfin, dans le cadre du projet de loi relatif à la politique de santé publique actuellement en discussion au Parlement, il est proposé de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 29071

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 novembre 2003, page 8921

**Réponse publiée le** : 16 mars 2004, page 2125